

EURL AB ELEC
82 Route du Vernon
38410 Saint-Martin-d'Uriage

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE L'EURL AB ELEC EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

EURL AB ELEC
82 Route du Vernon
38410 Saint-Martin-d'Uriage

**RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
ET DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA
TRANSFORMATION DE L'EURL AB ELEC EN SOCIETE
PAR ACTIONS SIMPLIFIEE (SAS)**

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application de l'article L. 224-3 du même code par votre décision en date du 25 mars 2025, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

- La société, créée en 2022, a pour principale activité les travaux d'électricité générale dans tous locaux.
- Plus précisément, l'objet social est le suivant :

« La Société a pour objet :

- *Tous travaux d'électricité générale et d'électronique de toutes natures. La vente de tous matériaux, le négoce, la location et la maintenance de tous matériels, appareils et*

accessoires afférents aux activités. La vente et pose de luminaires. Installation, dépannage, interphone, alarme, vidéo surveillance, borne de recharge de véhicule électrique et hybride.

- *La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêts économique ou de location gérance »*
 - *Toutes opérations quelconques destinées à la réalisation de l'objet social. »*
- Les derniers comptes annuels, disponibles arrêtés au 31 décembre 2024, qui n'ont fait l'objet ni d'un audit, ni d'un examen limité, font apparaître :
- Un chiffre d'affaires de 201.995 € au 31 décembre 2024 contre 194.520 € au titre de la clôture du 31 décembre 2023, soit une légère augmentation de 3.8%. Corrélativement, la marge brute globale s'améliore également de 13.7% par rapport à l'exercice précédent pour s'établir à 93.972 € au 31 décembre 2024.
 - Une augmentation des charges externes de 17% qui se matérialise essentiellement par un recours à la sous-traitance plus important que l'année précédente.
 - Malgré une légère augmentation de l'activité, nous constatons une certaine stabilité du poids de la masse salariale. Ce dernier représente 35.6% du chiffre d'affaires au 31 décembre 2024 contre 38.8 % au 31 décembre 2023. En valeur absolue, le montant global passe de 75.544 € à 71.990 € en 2024.
 - De ce fait, le résultat d'exploitation mais également le résultat net diminue. La société affiche un résultat net de 1.623 € en 2024 contre 8.904 € au titre du dernier exercice.
 - A l'actif de la société, nous retrouvons des immobilisations corporelles pour un montant net d'amortissement de 10.356 € comprenant essentiellement du matériel de transport. Nous observons une diminution des créances clients ainsi qu'une diminution de la trésorerie qui s'établit néanmoins à un niveau confortable de 39.408 € au 31 décembre 2024 en sus des 10.000 euros de valeurs mobilières de placement.
 - Au passif, nous constatons que la société possède un emprunt financier à long terme dont la dette s'élève à 18.046 € au 31 décembre 2024, tandis que les autres passifs circulants demeurent relativement stables.
 - Enfin, la société dispose de capitaux propres confortables de 33.243 € au 31 décembre 2024 pour un capital social de 6.000 €.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- A contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;

- A vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Seyssinet-Pariset, le 10 avril 2025

SAS ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES

Cyril BARBAGALLO

Commissaire aux Comptes et à la transformation

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Barbagallo'.